



COVID-19 – système de solidarité

Palements & retraits d'argent liquide

Afin de limiter au maximum les sorties et les déplacements de personnes en cette période de pandémie, le Conseil communal propose aux citoyens à risque de les soutenir en les assistant dans leurs démarches bancaires.

PAIEMENTS

Les banques mettent à disposition des formulaires appelés « Ordre de paiement ». Ces ordres de paiement ne sont pas compliqués à utiliser. Une fois remplis et accompagnés de vos bulletins de versement, ces ordres de paiement doivent être transmis par courrier postal à votre banque. Ils lui permettront d'effectuer vos paiements sans que vous ayez à vous déplacer.

Vous pouvez les commander directement à votre banque, qui vous les fera parvenir par courrier. Vous pouvez aussi vous adresser à la caissière communale, **Mme Sandra Voisard**, qui fera les démarches auprès de votre banque pour les obtenir.

Vous pouvez prendre contact avec elle par téléphone à la recette communale au n° **032 466 29 10 (taper 3) les lundis & mardis toute la journée, ainsi que le mercredi matin** ou par mail sandra.voisard@courtedoux.ch.

RETRAIT D'ARGENT LIQUIDE

La caissière communale, **Mme Sandra Voisard**, se tient à votre disposition pour vous assister dans vos démarches de retrait d'argent liquide.

Vous pouvez prendre contact avec elle par téléphone à la recette communale au n° **032 466 29 10 (taper 3) les lundis & mardis toute la journée, ainsi que le mercredi matin** ou par mail sandra.voisard@courtedoux.ch.